

# POURQUOI AVONS-NOUS TANT DE MAL À LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ORIGINE ?

CONTRIBUTION POUR PARTICIPER À LA CONSTRUCTION D'UNE SOLUTION

**PROPOSITION DE COMPAGNONNAGE AYANT POUR BUT D'IMPULSER LA CRÉATION DE PERMANENCE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ORIGINE À L'ÉCHELLE NATIONALE**

## IRIS FORMATION : QUI SOMMES NOUS ?

Iris Formation accompagne depuis une vingtaine d'années des demandeurs d'emploi dans leur parcours d'insertion professionnelle et recueille les témoignages des personnes victimes de discrimination notamment en raison de l'origine. Ces témoignages ont fini par pousser l'association à porter un axe de prévention et de lutte contre les discriminations nommé Collectif KifKif pour accompagner les victimes de discrimination.

En 2018-2019, l'ANCT a accompagné l'association dans la mise en place d'une recherche-action intitulée "Parole-s de discriminé-e-s" portant sur les dégâts invisibles des discriminations liées à l'origine.

Elle a permis à l'association de produire un guide sur l'accueil et l'accompagnement des victimes de discrimination et de développer ainsi une expertise sur les ruptures d'égalité qui sont produites en raison de l'origine. Ce travail se traduit aujourd'hui par la mise en place de deux permanences d'accueil et d'accompagnement des victimes, à Lille et à Roubaix.

Nous défendons l'idée de la nécessité d'un accompagnement global des victimes, à la fois individuel et collectif, qui considère les discriminations dans leur pluralité et qui tient compte de leurs impacts psychosociaux. Notre approche vise à articuler la dimension psychosociale et juridique.

Bien que l'action juridique soit nécessaire, ses limites nous imposent de penser autrement l'accompagnement des victimes, notamment s'agissant des discriminations ressenties.

Ce "nouveau" paradigme bouscule les représentations des un-e-s et des autres, habitué-e-s à l'appareil juridique comme unique solution de prise en charge de la question des discriminations. C'est pour cette raison que l'association expérimente depuis plusieurs mois la mise en place de permanences conjointes avec le Défenseur des Droits qui intervient sur le plan juridique en complément de l'accompagnement psychosocial que nous proposons.

## POURQUOI TRAVAILLER SPÉCIFIQUEMENT LA QUESTION DES DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ORIGINE ?

Bien que partageant de nombreux aspects communs avec les autres discriminations, celle liée à l'origine revêt de dimensions spécifiques trop souvent ignorées. Nous sommes de fait devant un paradoxe que nous pouvons résumer comme suit :

[1] Les discriminations liées à l'origine occupent une place première sur le plan quantitatif si l'on prend en compte l'ensemble des critères légaux de discriminations actuels : l'origine spécifiquement, le lieu de résidence, l'apparence physique, le patronyme, la nationalité ou la religion. Certes à part le premier, les autres critères ne se limitent pas à l'origine « ethnique » des personnes mais il n'échappe à personne que celle-ci est la cause majoritaire des ruptures d'égalités relevant de ces critères. D'ailleurs, de nombreuses recherches, françaises et internationales, attestent de l'ampleur de ces discriminations liées à l'origine ;

[2] Pourtant et malgré leur importance, elles sont en revanche celles qui donnent le plus rarement lieu à des discours publics, des actions de lutte, des campagnes de prévention, etc.

Ce constat nous pousse aujourd'hui à agir en tenant compte de ce paradoxe. Si la réalité des discriminations est incontestable, les signalements des victimes restent quant à eux insuffisants. Cela s'explique par une posture de déni plus fréquente et plus forte concernant cette discrimination en comparaison avec les autres. La posture du déni est aussi ce que raconte le plus souvent la personne victime de discrimination liée à l'origine. A l'épreuve violente que constituent les discriminations s'ajoute la violence de ne pas être jugée crédible en tant que victime.

# UN TRAVAIL DE COMPAGNONNAGE, POUR QUOI FAIRE ET COMMENT ?

## OBJECTIFS :

- Partager notre expérience avec d'autres acteurs à l'échelle nationale sur l'accompagnement des victimes de discrimination liée à l'origine par le biais d'un travail de compagnonnage ;
- Identifier les leviers et les pistes d'action pour accompagner les acteurs qui le souhaitent à la création des permanences d'accueil et de soutien des victimes de discrimination à l'échelle de leur territoire.

## ORGANISATION ET DÉROULEMENT :

Le projet de compagnonnage et de partage d'expérience sera réalisé sur plusieurs temps durant l'année 2023. Ces différents temps pourraient être organisés et adaptés aux réalités et aux contraintes exprimées par les participants souhaitant adhérer à ce projet.

Au niveau opérationnel et à titre indicatif, nous proposons d'organiser sur l'année 2023 six rencontres avec un contenu qui se présente comme suit :

### RENCONTRE 1 : PRÉSENTATION DU PROJET DANS SA GLOBALITÉ

- Clarifier les objectifs de la mise en place de la permanence dédiée à l'accompagnement des victimes de discriminations ;
- Exposer les différentes rencontres à programmer, les contraintes temps et valider les délais de réalisation du projet ;
- Exposer et valider la liste des tâches à réaliser ainsi que leur calendrier (temps de formation, de création d'outils, temps de mobilisation de partenaires).

### RENCONTRE 2 : TEMPS DE FORMATION

- Introduction aux principes généraux en matière de discriminations ;
- Genèse des politiques publiques en matière de lutte contre les discriminations ;
- Contexte historique et sociopolitique des discriminations : état de la recherche.

### RENCONTRE 3 : TEMPS DE FORMATION

- Impact des discriminations sur la santé physique et psychique sur les victimes ;
- Les conditions incontournables d'un accueil et d'un accompagnement prenant en compte l'impact des discriminations subies ou ressenties ;
- Travail sur des situations concrètes rencontrées dans le cadre des pratiques professionnelles.

### RENCONTRE 4 : TEMPS DE FORMATION

Partage d'expériences et compagnonnage sur l'accompagnement des victimes de discriminations :

- Les postures à bannir et postures à promouvoir ;
- L'accompagnement collectif : groupes de soutien par les pairs, atelier d'autodéfense verbale, voyage d'étude, etc.

### RENCONTRE 5 : TEMPS DE PARTAGE D'EXPÉRIENCES ET DE COMPAGNONNAGE

Mise en place de la permanence : création d'outils de suivi, fiche de signalement et d'outils de communication.

### RENCONTRE 6 : TEMPS DE PARTAGE D'EXPÉRIENCE ET DE COMPAGNONNAGE

- Identification et mobilisation de partenaires (associations, institutions, collectifs d'habitants, bénévoles) ;
- Identification et recherche de pistes de financement du projet ;
- Bilan.

 03.20.10.07.45

 CONTACT.KIFKIF@YAHOO.FR

 COLLECTIF-KIFKIF.FR

RETROUVEZ NOUS ÉGALEMENT SUR  